

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

revue le: 08/01/19
imprimée le: 08/01/2019

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- * • Nom du produit:
PINE ROSIN ORGANIC
- Code du produit:
B1050
- Numéro CE
232-475-7
- No CAS EINECS:
8050-09-7
- Numéro index:
650-015-00-7
- * • Numéro d'enregistrement
01-2119480418-32-0071

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Usage industriel, Ingrédient parfumant,
Cosmétique, Industrie Alimentaire et
Pharmaceutique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Naturasphere SAS 84210 Pernes-les-Fontaines
Tel 33/ 06 03 28 84 88

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

FR-ORFILA (INRS): +33(0)1 45 42 59 59

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

revue le: 08/01/19
imprimée le: 08/01/2019

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS07

Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Pictogrammes de danger

GHS07

- Mention d'avertissement

Attention

- Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. -

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB -

PBT:

Non applicable. -

vPvB:

Non applicable. *EU*

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

revue le: 08/01/19
imprimée le: 08/01/2019

DESIGNATION : PINE ROSIN ORGANIC

(Suite de la page 1)

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

No CAS	Désignation
	Pinus pinaster

- Code(s) d'identification
- numéro CE:
232-475-7
- Numéro index: 650-015-00-7

RUBRIQUE 04: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

EU

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

revue le: 08/01/19
imprimée le: 08/01/2019

DESIGNATION : PINE ROSIN ORGANIC

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

• Manipulation:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

• Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage:

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Néant

No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité

Néant.

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Eviter tout contact avec la peau.

• Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains: Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau: des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux: Lunettes de protection

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

revue le: 08/01/19
imprimée le: 08/01/2019

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Indications générales	
Aspect:	
Forme:	solide
Couleur:	jaune à ambré
Odeur:	boisée
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	66 - 93 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	<160°C
Propriétés explosives:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	à 25 °C 0,0600 mbar
Masse volumique:	Non déterminé.
Densité relative :	1,0340 (20°C)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter:
Non déterminé.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- ISO LD/LC**
- Pinus pinaster***
- * Oral, LD50: >2000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 423)
 - * Dermique, LD50: >2000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 402)
 - * • Effet primaire d'irritation:
 - de la peau:

EU

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

revue le: 08/01/19
imprimée le: 08/01/2019

DESIGNATION : PINE ROSIN ORGANIC

(Suite de la page 4)

- Pas d'effet d'irritation.
- des yeux:
 - Pas d'effet d'irritation.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
 - Toxicité subaiguë à chronique:
Non déterminé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- * 12.1 Toxicité
 - Toxicité aquatique:
 - Pinus pinaster Aiton***
 - CE50/48h: > 100 mg/l (algue) (OECD 201)
 - CE50/48h: > 100 mg/l (daphnie) (OECD 202)
- * 12.2 Persistance et dégradabilité
 - Non déterminé.
 - Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Non déterminé.
- * 12.3 Potentiel de bioaccumulation
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * 12.4 Mobilité dans le sol
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Effets écotoxiques:
Non déterminé.
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification selon liste): peu polluant
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - PBT:
Non applicable.
 - vPvB:
Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - Recommandation:
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 - Emballages non nettoyés:
 - Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU

ADR	Néant
IMDG	Néant
IATA	Néant
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Néant
IMDG	Néant
IATA	Néant

(Suite page 6)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
 selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
 453/2010

DESIGNATION : PINE ROSIN ORGANIC

(Suite de la page 5)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe Néant

IMDG

Class Néant

IATA

Class Néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Néant

IMDG

Néant

IATA

Néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

Non applicable.

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

• Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

• Acronymes et abréviations:

CE50: effective concentration at 50% ErC50: concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50) relative to the control within 72hrs exposure.

IFRA: International Fragrance Association IOFI: International Organization of the Flavor Industry

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG:

International Maritime Code for Dangerous Goods

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

revue le: 08/01/19
imprimée le: 08/01/2019

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB:
very Persistent and very Bioaccumulative

EU

2093301

revue le: 08/01/19
imprimée le: 08/01/2019

DESIGNATION : PINE ROSIN ORGANIC
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Sources
IFRA/IOFI Labelling Manual, Dossier d'enregistrement REACH, Informations fournisseurs• * Données modifiées par rapport à la version précédente |
|---|